

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Arnaud Durand intitulée
« Ouverture élargie des horaires de la piscine du Collège des Perrerets »**

- La présidente passe la parole à M. Arnaud Durand pour le développement de son interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation et remercie M. Arnaud Durand pour les questions posées.

La piscine des Perrerets est gérée par « Les Alevins », et force là aussi est de constater que, en leur posant la question, il y a peu de demande pour les plages horaires mentionnées dans l'interpellation. En 2019 sauf erreur, une tentative d'ouvrir le dimanche avait eu lieu et peu de personnes s'y étaient rendues. Durant les vacances scolaires, en tout cas en avril et en octobre, « Les Alevins » organisent des camps; la piscine n'est donc pas fermée mais d'autres choses s'y passent. Des cours sont aussi parfois donnés le samedi matin, et la piscine n'est donc pas ouverte au public durant ceux-ci. La problématique des ressources humaines, notamment au niveau du maître-nageur, se pose également. « Les Alevins » confirment clairement qu'ils n'auraient pas la possibilité, en tout cas financière, d'engager un maître-nageur et de trouver des personnes pour étendre les horaires d'ouverture.

Donc là les réponses sont cette fois plutôt négatives, contrairement à celles apportées à l'interpellation précédente. Mais cela n'empêche pas que la Municipalité va creuser ce point parce certaines personnes peuvent dire à M. Arnaud Durand que cela les intéresserait, et il y a « Les Alevins » qui disent que c'est compliqué et qu'il n'y a pas tellement de demandes. Après la réponse à cette interpellation, la Municipalité va maintenant clairement, notamment avec le Service des sports, regarder ce qu'il en est et se renseigner un peu plus, va voir également avec les autres associations sportives ce qui se passe à ce niveau-là et suivra le sujet. Mais pour l'heure, compte tenu des réponses et des retours obtenus par la Municipalité, du peu de demandes et de l'impossibilité en ressources humaines et financières des « Alevins » de prolonger ou d'agrandir ses horaires, la réponse est négative s'agissant de ces différents horaires.

Maintenant, pour une fois, la Municipalité a un vœu à exprimer. Le Conseil communal en présente souvent, mais là il en aurait un à soumettre au Conseillers. La question sur les horaires de la piscine est très bonne. Il trouve cependant dommage que, dans les interpellations, il est toujours essayé d'opposer les choses. C'est-à-dire que cette piscine-là n'est notamment plus intéressante pour les nageurs parce qu'elle est trop petite, et c'est pour cette raison que la Municipalité reviendra en effet un jour avec un projet de piscine, lequel se trouve toujours dans le tableau des investissements. Comme il en a déjà discuté avec M. Arnaud Durand, la question posée sur les horaires est très bien, mais il pense qu'il est inutile d'opposer les choses et de dire « *avant de faire des frais dans une piscine* ». Il s'agit de 2 sujets différents et le vœu de la Municipalité est que, dans les différents postulats, motions et interpellations qui sont déposés, les Conseillers évitent d'opposer les choses, mais également dans ce qui a été entendu par exemple par rapport à la campagne image, où il a été opposé des choses qui n'ont rien à voir. Il remercie les Conseillers de penser à cela lors de la rédaction des textes et d'essayer de ne pas opposer des choses qui ne sont en général pas les mêmes.

- La présidente demande à M. Arnaud Durand s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Arnaud Durand : répond que oui, absolument.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.